

Date :

16 novembre 2020

Note de service

Titre : Création de systèmes de gestion des incidents dans les hôpitaux régionaux

À : Hôpitaux de l'Ontario

De : Matthew Anderson, président et directeur général, Santé Ontario

Les hôpitaux de l'Ontario sont confrontés à des problèmes de capacité croissants et à des pressions de plus en plus fortes en raison de la pandémie de COVID-19. Dans certaines parties de la province, ces pressions ont atteint des niveaux critiques, et il est urgent de trouver une solution qui permette de surveiller et de gérer la capacité en lits des hôpitaux au niveau du système.

À l'appui de cet objectif, j'autorise immédiatement la création de structures de systèmes de gestion des incidents (SGI) pour les hôpitaux régionaux en tant qu'outil à utiliser dans les régions selon les besoins pour soutenir le mouvement des patients et protéger l'intégrité du système hospitalier. Les structures de SGI des hôpitaux régionaux seront habilitées à déplacer les patients d'un hôpital à l'autre, conformément à un cadre établi de SGI et sous la direction d'un chef de commandement des incidents.

Le SGI de l'hôpital régional est un organe décisionnel régional unique qui a le pouvoir de :

- Surveiller en temps réel les besoins en capacités critiques des hôpitaux dans toute la région
- Répondre en temps utile, de manière proportionnée et adaptée au rythme des problèmes de capacité
- En réponse aux déclencheurs établis, assurer la direction exécutive et la prise de décision nécessaires pour faciliter le mouvement des patients, des équipements et des fournitures entre les hôpitaux en fonction des besoins

L'autorité du SGI pour faciliter le mouvement des patients s'applique à tous les lits de soins actifs et non actifs (par exemple, réadaptation, soins continus complexes, etc.) dans tous les hôpitaux qui font partie de la structure régionale de SGI. Dans certaines régions, il peut s'agir d'une nouvelle structure. Dans d'autres régions, la structure de SGI des hôpitaux régionaux officialiserait l'autorité des structures de collaboration existantes entre les hôpitaux. Par exemple, dans le Nord de l'Ontario, des mécanismes établis tels que le comité directeur régional pour la COVID-19 de Santé Ontario Nord rempliront cette fonction, jusqu'à ce que les coprésidents régionaux déterminent qu'une structure différente de SGI est nécessaire.

La structure de SGI est prévue pour être limitée dans le temps et sera en place jusqu'à ce que la pression ou le risque immédiat posé par la pandémie soit déclaré terminé par la structure de SGI. Elle portera spécifiquement sur les pressions exercées sur les hôpitaux à capacité critique, où la capacité de fournir des soins sûrs aux patients est menacée; elle n'a pas pour but de traiter de la capacité des hôpitaux à un niveau général.

Alors que nous luttons collectivement contre la pandémie, nous devons faire preuve de créativité pour trouver des solutions à des problèmes difficiles. Je vous remercie pour votre engagement et votre collaboration continus.